



Un compteur d'electricite pour deux locations

Par **zaziez**, le **20/01/2012** à **12:55**

Bonjour, Nous sommes locataires d'une maison et partageons notre compteur electrique avec le voisin qui a un sous compteur. Je vais donc recevoir une facture edf pour notre consommation et la sienne inclue dans la notre. Comment cela est il possible que telle situation soit legale? est il possible de demander a l'autre locataire de faire installer un compteur a son nom pour que cette situation cesse. J'ai contacte la proprietaire qui m'affirme que cette situation n'avait jamais cause de precedent. Je viens de rentrer en france apres un long sejour de trente ans en grande bretagne et ne suis pas au courant de ce qui est legal ou pas.

Nous avons aussi un autre probleme avec deux chauffe eau raccordes au gaz bouteille a l'exterieur. L'un se trouve dans la salle de bains et semble relativement recent, dont le conduit va droit dans le grenier, et celui de la cuisine, qui doit avoir au moins trente ans, ne produit plus d'eau chaude et n'a pas d'evacuation, a part dans la piece qui est une piece unique, cuisine, salle a manger et salon.

Je vous serai reconnaissante si vous pouviez me conseiller quand a la marche a suivre pour resoudre ces problemes.

cordialement,
Isabelle

Par **vanceslas**, le **21/01/2012** à **11:35**

Bonjour cette situation est anormale le compteur devrait être au nom des propriétaires qui eux devraient faire la répartition car si vos voisins ne payent pas leur facture EDF ces derniers ne connaîtrons que vous EDF le gaz l'eau ne reconnaissent pas les "décomptants " cordialement

Par **zaziez**, le **21/01/2012 à 14:28**

Merci de votre aide. Toutefois cela ne me donne pas clairement la réponse à mes questions. Ayant contacté les propriétaires, qui me disent que le compteur est ma responsabilité et par conséquent ma consommation et celle de leur autre locataire semblent être ma responsabilité et que je dois regarder le sous compteur du voisin quand la facture d'edf est issue et après avoir réglé la facture, demander au dit voisin, le montant de sa consommation !

Merci encore pour plus amples renseignements.

cordialement

Isabelle

Par **vanceslas**, le **21/01/2012 à 16:24**

oui je comprends que cela ne résolve pas votre problème es-ce noté dans le bail ou l'état des lieux vous êtes vous renseigné auprès des services EDF ? je vais de mon côté chercher des réponses juridiques à opposer à vos propriétaires bon week end

Par **zaziez**, le **21/01/2012 à 16:48**

Merci de votre réponse. Non dans le bail, ou dans l'état des lieux, rien en ce qui concerne le compteur n'est stipulé. J'en ai parlé à l'edf, qui m'ont informé que cette situation était irrégulière et illégale. Le problème est que les propriétaires font la sourde oreille et que je suis au rsa (en recherche d'un poste d'enseignante d'anglais) et par conséquent pauvre !

Merci encore de l'attention que vous devotez à mon problème.

cordialement, Isabelle

Par **vanceslas**, le **22/01/2012 à 11:47**

BONJOUR très bien si EDF dit que c'est illégal essayez de vous le faire confirmer par écrit et envoyez une LRAR à vos propriétaires bon dimanche